Composés toponymiques wallons à infixation d'article

La toponymie est ... une réserve, non seulement de mots oubliés, mais encore de constructions désuètes. (L. Remacle, Syntaxe ... de La Gleize, p. 130).

La syntaxe des groupes nominaux est rendue difficile à codifier et à décrire, entre autres parce qu'elle laisse aux usagers une certaine liberté que n'offre pas la syntaxe du verbe ; par suite, la relation entre les éléments de ces groupes exprime des nuances de pensée délicates, parfois difficiles à cerner. Ceci est vrai en particulier de la syntaxe de l'article, qui s'est fait jour tardivement dans les descriptions du français, malgré l'apparition du livre précurseur de G. Guillaume⁽¹⁾, que son orientation psychologique à la fois subtile et abstraite a fait tenir longtemps dans un semi-oubli. Aussi bien est-ce la *place* de l'article qui, très modestement, fait l'objet du présent essai.

On trouvera réunis ci-après quelques exemples d'une construction wallonne, insolite en français normal et en quelque sorte figée dans des composés à valeur toponymique, tirés pour la plupart des *Noms de rivières de Wallonie*⁽²⁾. Sous leur apparente variété, ils ont en commun de présenter, selon l'usage du très ancien français, une séquence où, entre le déterminant (nom propre et parfois adjectif) placé en tête – selon l'usage

⁽¹⁾ G. GUILLAUME, Le problème de l'article et sa solution dans la langue française (Paris, 1919). Cet ouvrage pénétrant et précurseur est d'orientation synchronique, et les exemples n'y sont pas antérieurs au XVII^e siècle : voir le chapitre sur l'emploi devant les noms propres, §§ 183-185, pp. 289-293, parfois contraire à celui de l'ancienne langue.

⁽²⁾ J. LOICQ, Les noms de rivières de Wallonie, y compris les régions germanophones (Mém. CTD, 26 ; Louvain et Paris, 2014).

wallon en composition nominale – et le déterminé (appellatif), s'intercale un article défini qui l'introduit. Cet article est resté facultatif et, sauf exceptions, il disparaît au cours des siècles. Diverses circonstances, les unes tenant aux graphies anciennes, d'autres à des accidents phonétiques, en rendent du reste la détection malaisée⁽³⁾. Mais quelques-uns ne sauraient prêter au doute, et sont peut-être, dans leur fixation comme toponymes (et surtout comme hydronymes), les vestiges d'un très ancien syntagme nominal des parlers d'oïl d'où est issu le wallon, et par là de l'action, plus persistante que dans le Bassin Parisien, que le superstrat germanique a pu exercer sur eux.

Sans doute, au point de vue purement formel, cette construction est banale : en témoignent nos divers Villers : -la-Ville, -le-Temple, -la Bonne-Eau, etc. Dans ses Noms de communes, J. Herbillon n'en dénombrait pas moins de huit parmi les vingt-quatre composés de Villers. Le second terme y est déterminant, encore qu'on puisse parler plus précisément d'une apposition discriminative. Mais, dans l'énumération qui va nous occuper, le terme qui est introduit par l'article n'est pas le déterminant (t' dans le fomulaire de L. Remacle), mais le déterminé (t), appellatif ou adjectif, voire adverbe : types Biesme-l'Eau, (anc.) Sechelew, Biesme-l'Outre.

* *

Voici, groupés alphabétiquement, les cas les mieux assurés, d'ailleurs peu nombreux. Dans d'autres, cités plus loin, l'appartenance à l'article défini du -l- intérieur est douteuse³. On renvoie pour le détail des formes anciennes et la bibliographie aux répertoires usuels d'Aug. Vincent, de M. Gysseling et de J. Herbillon (*Noms de communes*).

⁽³⁾ Quelques exemples, présentés à la séance de la C. T. D. du 26 mai 2014, ont été écartés à la suite d'observations faites par nos confrères F. Mariage, J. Germain et J.-M. Pierret, que je remercie pour leur amicale collaboration. En revanche, un complément d'investigation en a fait ajouter l'un ou l'autre.

- 1. *Biesme-l'Eau*, auj. la Biesmelle (Thuin, Ht). XII^e s. (cop. 1444) *Beverna*; 1610 « l'eau de *Bienne* »⁽⁴⁾. L'emploi du diminutif *Biesmelle* (1821 *la Bimèle*) a permis de distinguer cours d'eau et localité.
- 2. Biesme l'Outre, ancien nom d'un quartier de Châtelet [Ch 61], situé entre deux bras de la rivière de la Biesme ou ruisseau d'Acoz. 1398 l'oult bieneme⁽⁵⁾. On voit par la forme de 1398 que, dès la fin du Moyen Âge, l'ordre préposition + nom propre a concurrencé l'ancienne construction, demeurée pourtant plusieurs siècles dans l'usage local.
- 3. Hileau (l'), w. îlêwe, affluent de gauche de la Lesse à Houvet [D 80]. - 1408 « rieus de Huliaive », 1549 « rieu de Hyleawe », c.-à-d. hû li êwe « Huy l'eau », forme anc. de Houvet(6). Cette dénomination se distinguait ainsi de « Huy les aulnes », Hulsonniaux [D 70] (1361 Huy les Oneals; ± 1400 Huy les Oneaulx). On sait qu'au Moyen Âge les noms de cours d'eau et de localités s'employaient sans article ; l'ambiguïté qui en résultait dans le cas où hydronyme et toponyme ne faisaient qu'un devenait gênante lorsqu'il s'agissait d'en écrire le nom sur un acte ; les formes Huliaive, Hyleawe ne sont sans doute qu'à demi populaires ; elles ont peut-être été dictées à un clerc sous la forme « Huy – non le village, mais l'eau, c.-à-d. le ruisseau ». À l'échelon local, il était commode de nommer « Huyla-rivière » (Hileau) le cours d'eau qui rencontrait la Lesse à Houvet, nom dont on ne possède pas de forme antérieure à 1500 env. On peut même présumer qu'au début du xve siècle, quand apparaît le nom composé « Huy l'eau » (*Hû li êwe), Houyet était encore appelé Hu, conservé jusqu'au xxe comme ancien 1.-d. à Houyet même. Dès le XIe siècle d'ailleurs, par un

⁽⁴⁾ Voir St. Bormans, B(ull.) C(omm.) $R(oyale\ d')$ Histoire, 1856, p. 323; C. Hennuy, $Topogr.\ de\ ...$ Thuillies (1974), p. 37; J. Loicq, BTD, 81 (2009), p. 145, n° 4; id., $Noms\ de\ riv.$, I, sous $Biesme\ (4)$.

⁽⁵⁾ Voir J. Roland, *Doc. . . . de la Soc. arch. de Charleroi*, 46 (1946-47), 185; 202; Simon, *Le Vieux Châtelet*, 2 (1961-62), pp. 118-121; Fauconnier, *ibidem*, 4 (1963-64), p. 145; 5 (1965) p. 135; 10 (1970), p. 238.

⁽⁶⁾ Voir C.-G. ROLAND, Top. Namuroise (1900), p. 199; HAUST, BTD, 14 (1940), p. 371; HERBILLON, BTD, 39 (1965), 71 sv.; id., $G(uetteur) \ W(allon)$, 56 (1980) = $N(otes \ de) \ T(oponymie) \ N(am.)[2006]$, n° 121.

processus exactement inverse, la rivière qui rejoint la Meuse à Huy avait laissé à la ville son ancien nom *Hoio* pour adopter le diminutif *Hoyoux*, qui nous est resté.

On peut toutefois hésiter sur la fonction de déterminant attribuable à l'élément Huy. Selon qu'on envisage que l'élément à identifier était eau (w. $\hat{e}we$) – le Hileau d'autres cours d'eau –, ou le nom de Huy (w. $H\hat{u}$) – pour distinguer l'hydronyme des toponymes homophones de la région⁽⁷⁾ –, la relation déterminant-déterminé à l'intérieur de l'expression $H\hat{u}$ l'êwe se trouve inversée, encore que, comme on l'a indiqué plus haut, la relation entre les deux termes n'ait pas en onomastique la force ou la rigueur logique qu'elle a dans la composition nominale ordinaire : on reviendra plus loin sur ce point. Seule l'érudition régionale serait en mesure d'exprimer une préférence en fonction des circonstances historico-géographiques spécifiques. Le cas suivant ne semble pas se prêter à la même hésitation.

4. *Hulplanche* (1665), ancien l.-d. de la périphérie Nord de Namur, sur le *Houyoux*, (w. *l'ouyou*), affluent gauche de la Meuse à Namur⁽⁸⁾. L'expression signifie « passerelle du **Huy* » (anc. *Huy le Planche*, w. *hû l'plantche*) [v. l'art. *planche* des *Noms de riv.*, s. v.]; elle conserve l'ancien nom du ruisseau à proximité de sa source, exactement comme *Huy* désignait le *Hoyoux* à son débouché dans le centre de Huy.

On sera plus circonspect à propos de *Hulbise*, nom d'un ancien l.-d. à Houyet [D 80]. Sans doute faut-il comprendre *Hu la bise (sans doute < *becia, dérivé du germ. anc. *baki-, moy. nl. beke); mais, Huy étant ici l'hydronyme dont Houyet est le diminutif, on peur hésiter ici encore sur la relation logique reliant les deux termes : « (habitat de) rivière de *Hu = Houyet (la plus ancienne mention de Houyet est tardive) », auquel cas on aurait affaire au syntagme étudié ici, – ou « la rivière *Hu »,

⁽⁷⁾ La ville de Huy, bien qu'éloignée et appartenant à un autre État – mais dont elle était la deuxième ville –, peut avoir été incluse dans cette concurrence onomastique par des clercs à l'horizon un peu étendu ; mais ceci n'est pas nécessaire à la démonstration.

⁽⁸⁾ Voir Borgnet, BCRH, 1863, p. 203; F. Jacques, Namurcum, 39 (1967), spéc. pp. 38-40; Herbillon, GW, 44 (1968) = NTN, pp. 15-16.

c'est-à-dire l'endroit où, à Houyet, l'on accédait immédiatement à la Lesse⁽⁹⁾. La première interprétation est toutefois plus naturelle, et d'ailleurs la mention ancienne *Huglise* (Borgnet, *ibidem*), à Houyet, garantit que *Hu* a précédé *Houyet* comme désignation de la localité.

- **5.** Loubaz l'eawe (1574), auj. Louba, ruisseau à Jalhay [Ve 32], affluent gauche de la Gileppe. Variante sur le même document : Loubaz l'eawe ; 1668 « la riviere dudit Loubaz ; 1700 « en rieu de Louba » ; 1770 « ruisseau du Loubay ». Il s'agit clairement d'un hydronyme primaire, -ba étant l'adaptation régionale du germ. *-baki- (all. Bach)(10). Il ne s'agit pas ici de distinguer le Louba de quelque homonyme, mais de préciser sa nature de cours d'eau, que l'adoption du roman ne laissait plus apparaître : « le ruisseau qu'on appelle Louba ».
- **6.** Sâm' li vèvî (li ru d'-) [w.], ruisseau à Bovigny [B 7], tributaire de la Salm, litt. « ruisseau de l'étang de (la) Salm », auj. « ruisseau de Cierreux ». La conjecture des frères Lomry, qui comprennent « étang du ruisseau de Salm »(11), se heurte 1° à la forme usuelle qui est non ri mais ru, présente dans l'expression même ; 2° aux autres attestations anciennes (1509 « au rs. coulant du Saulme vivier » ; 1631 « rs. venant de sambré vivier ») [Lomry, ibidem]. L'expression de 1631, ainsi que celle 1777 (« rs. qui découle de Samree vivier »), qui a inspiré cette

⁽⁹⁾ Rappelons ici que le nom de la Lesse, d'origine celtique (v. J. GERMAIN, B. MARÉE et J.-C. LEBRUN, Les cours d'eau du bassin de la Lesse et de la Lomme [Villance-Libin, 2013], p. 16; LOICQ, Noms de riv., s. v.), a été un temps supplanté par celui, d'origine francique, probablement Huy, par ailleurs nom ancien du Hoyoux, etc. On a insisté dans les Noms de rivières (pp. 42 sv.) sur cette concentration d'un même radical onomastique dans le bassin de la Meuse moyenne, entre Vireux-Molhain (F) et Flémalle, qui coïncide avec une intense occupation franque dont l'archéologie porte témoignage. Fait remarquable : immédiatement en amont de Houyet, c'est-à-dire aux confins de l'Ardenne-Famenne où ces vestiges sont très clairsemés, la résistance du substrat celtique l'a emporté, comme le montrent, outre le nom même de la rivière, ceux de Lissoir (1465 Lichoire), juché sur une hauteur dominant un méandre, et de Lessive [D 88], au xre s. Licievra, noms tout entiers celtiques et même gaulois. Voir Noms de riv., s. Houille (6 a).

 ⁽¹⁰⁾ Voir Feller, Top. de Jalhay (1936), p. 288; Legros, BTD, 13 (1939),
p. 23; Loicq, Noms de riv., s. Louba.

⁽II) Ann. Inst. arch. du Lux., 78 (1947), 233-4.

correction, résulte visiblement d'une méprise de clercs, qui ont cru entendre Samrée, village situé plus au Sud-Ouest [Ma 34], auj. dans l'entité de La Roche-en-Ardenne ; enfin, une dénomination *sâm'ri, à supposer qu'elle ait été usitée, aurait suffi à empêcher une dissimilation *r...r > r...l dans un éventuel syntagme occasionnel *li~ru~d'sâm'ri~vèvî. Il est donc plus naturel de prendre Sâm' li~vèvî comme un tout -Salm pouvant être ici toponyme – devenu inanalysable pour les usagers et servant de déterminant à li~ru. En tout état de cause on admettra du moins que le modèle déterminant +li~+ déterminé aurait favorisé la dissimilation, si elle a eu lieu.

7. Sechelew (1353), anc. nom (w.) de l.-d. entre Beaumont et Thirimont [resp. Th 49 et 43]. Cet exemple, d'une parfaite clarté syntaxique et sémantique (cf. le groupe w. Sètcheri, etc.), légitimerait à lui seul la présente enquête.

Dans d'autres cas, évoqués ci-après, la présence ancienne de l'article n'est pas formellement assurée, pour diverses raisons. Le plus souvent, à l'époque où sévissait chez les clercs la manie étymologique – époque à laquelle remontent en quasi-totalité les toponymes composés antérieurs aux XIX^e-XX^e siècles –, le -l-intérieur, lorsqu'un éventuel article serait en position d'élision (et donc formellement non identifiable), peut être considéré plutôt comme l'une de ces bizarreries orthographiques rétablies à partir des finales issues de $-\bar{a}le(m)$, -ellu(m) ou faussement assimilées à ces dernières (type du fr. legs, poids, etc.)⁽¹²⁾.

Ainsi dans *Morialmé* [Ph 15], litt. « manse de Moreau (lat. *Maurellus*) », w. *mòriamé* (1086 [faux milieu XIII^e s.] *Morelmes* ; 1087 *Morelli mansus* ; 1182 *Morialmeis* ; 1210 *Moreameis*). Citons, parmi les nombreux exemples rassemblés par A. Vincent (*Noms de lieux de Belg.* [1927], § 22, p. 20) : v. 1131 *Vilengal*

⁽¹²⁾ J.-M. PIERRET (comm. 21-8-14) veut bien me rappeler que le -l- s'est longtemps maintenu dans la graphie de beaucoup de toponymes sans avoir de valeur phonique; cf. VINCENT, Noms de lieux de Belg. (1927), § 22: 1270 Sclainial (Sclaigneau, Na); 1317 Herendial (Heredia, Lg), etc.; il se demande si, par analogie, ce n'est pas aussi le cas de 1578 Crapaulruy et de 1554 Pierreulruy, noms où le -l- n'est pas constant.

(Vigeai près Anthisnes) [L 115]; – 1265 *Kaisteliniel* (Châtelineau) [Ch 51]; – 1270 *Sclainial* (Sclaigneaux près Vezin) [Na 64], etc.

Ainsi encore dans les graphies **piereulruy** (1554), à Rahier [Ve 42], à laquelle fait suite en 1604 en piereuruy, — et **crapaulruy** (1578), auj. Crapauri, à Louveigné [L 114] (mais en 1557 « en craporieu »), où -l-, s'il n'est pas un vestige de l'article, est à l'évidence une fausse restitution. Il en va de même pour **Fernelmont** (anc. Noville-les-Bois [N 28]), w. furnémont, fèrnêmont, où J. Herbillon hésite entre *fraxinōsus et *fraxinētu(m) « frênaie »(13). La doctrine indiquée dans les Noms de rivières (not. sous Hileau) est donc à cet égard trop affirmative.

On voit mal, en revanche, comment écarter Solrelmont (1185, cop. XIIIe s.), auj. Soleilmont 1.-d. de Gilly [Ch 50], dans l'entité de Charleroi, et siège d'une abbaye située à la source d'un ruisseau tributaire de la Sambre (rive gauche); sans doute, la forme à peine plus récente de 1194, Solremont, ne la confirme pas (v. Gysseling, TW, s. Soleilmont); mais l'emploi de l'article infixé n'est pas constant, de manière générale, et tend de bonne heure à disparaître. Dans les Noms de rivières, on a suggéré (avec doute) : « colline de la *Solre » ; cette analyse livrerait ainsi le nom, autrement inconnu, du cours d'eau local, à rapprocher des Solre de la Thiérache franco-belge (S.-sur-Sambre, -le Château, -St-Géry), localités baignées elles aussi par des affluents de la Sambre(14). Le terme -mont désignerait la légère éminence sur laquelle a été édifié le monastère, et d'où le ruisseau s'écoule ; cf. les emplois similaires de Somme- (lat. summa) en Lorraine, Champagne, etc., de -berg en pays germanique. Quoi qu'il en soit, la forme Soleilmont qui s'est imposée résulte à l'évidence d'une réinterprétation de caractère mystique.

⁽¹³⁾ BTD, 35 [1961], p. 72; Noms de communes (1986), p. 1.

⁽¹⁴⁾ Sur le type *Solre*, voir en dernier lieu J. Loicq, « À propos d'hydronymes franco-belges », dans M. Tamine et J. Germain (édd.), *Mode(s) en onomastique*. *Onomastique belgoromane*. Actes du colloque de Bruxelles, 2013 (Paris, 2015), p. 343, § 4.

D'ailleurs, on notera qu'à la différence des exemples qui précèdent, le -l- a subsisté dans la prononciation wallonne de **Haut-le-Wastia** (Anhée) [D 20], w. è aut l'wastia « lande élevée » (1265 Hal, 1343 Haul; v. Herbillon., N. de comm., s. v.), où l'adaptation du nom en français est allée jusqu'à restituer la forme pleine de l'article. Quoi que représente le -le- de la forme moderne, le modèle t' + article + t était encore latent dans les esprits lorsque le toponyme a pris sa forme définitive. On ne saurait, faut-il le dire, opposer à cette analyse des expressions telles que haut-le-pied (locomotive), haut les mains!, où haut a pris une valeur adverbiale (cf. de même le vulg. bas les pattes!), avec une rection verbale implicite (« [qui tient] le pied haut [parce que non en charge] », « [tenez] les mains en l'air », etc.) dont il ne saurait être question ici.

Quant aux composés haut-le-cœur, haut-le-corps, médiocrement anciens dans la langue écrite, et qu'on serait tenté au contraire d'assimiler au syntagme ancien, on les tiendra en suspens, seule l'histoire approfondie de ces composés pouvant permettre d'en décider. Avec la construction du pronom tout (tout le monde, toutes les langues, tout un chacun), ils n'en perpétuent pas moins la tradition de groupes nominaux où, quel qu'en soit le mécanisme logique, se maintient l'infixation de l'article.

Plus problématique encore apparaît le cas du *ruisseau de Lilot* ou *Lilet*, affluent gauche du Hoyoux à Marchin [H 53], dont on a une forme « ruisseau de *l'Isleau* » de 1663, et qui tire son nom, selon A. de Ryckel⁽¹⁵⁾, d'une petite île formée à cet endroit par le Hoyoux; mais le même auteur cite aussi (sans date ni référence) l'expression « rieu de *Lieleawe* »; et il est curieux de relever à Steenkerque, dans le Hainaut [S 17], un *Pré Lileau* (1528 « es prez condist *le Lileau* tenant à la rivière »)⁽¹⁶⁾. D'autre part, un hameau situé sur le Lilot porte le nom de *Lize*, *Lise* (1279 *Lieres*), qui a un répondant dans le *Lize* de Seraing [L 75], anc. *Lieres*, *Lieriw*. On peut dès lors se

⁽¹⁵⁾ Bull. Soc. d'art et d'hist. dioc. de Lg, 21 (1923), s. v., d'après Schoolmeesters, Bull. Inst. arch. liégeois, 11 (1872), p. 348.

⁽¹⁶⁾ Voir Gailly-Dury, Ann. Cercle arch. d'Enghien, 29 (1993-94), p. 98.

demander si, avant d'être compris « petite île » (fr. îlot, w. îlê ; Haust, Dict. lg., s. île 1 ; a.fr. islet, illet), le nom n'a pas été un syntagme du type Biesme° l'eau : soit *l'isle l'eau « le ruisseau de l'île » — soit *lire l'eau « le rs. (appelé) *Lire », expressions réduites toutes deux à lile l'eau dans les deux cas par « superposition syllabique ».

* *

Dans quelle mesure ce syntagme assez rare, où déterminant et déterminé sont séparés par l'article défini, se rencontre-t-il hors du domaine wallon et dans l'ancien français ?

Touchant le wallon même, le tour n'est pas caractérisé comme tel par L. Remacle dans sa description des parlers de l'Ardenne liégeoise. Mais il est possible de l'entrevoir dans un état plus ancien de la langue en en projetant dans une même perspective les éléments subsistants : 1° d'une part l'ordre déterminant + déterminé (t't: Stèrnon-fa, Morê-ru), parfois avec l'article éventuel antéposé (è l'leûp-gueûye à côté de 1610 vers leugeulle)(18); - 2° d'autre part l'article infixé, mais avec l'ordre déterminé + déterminant (tt': è tchan l'Comte, è fagne lu Rossè « dans la fagne de Rousseau » ; - 3° enfin, dans des groupes tels que ± 1550 le jour le Pacque, mod. lu djoû l'Noyé, extension affaiblie du 2° (cf. fr. le jour de Pâques), et dont un aboutissement est la formule

⁽¹⁷⁾ J. Loicq, BTD, 81 (2009), pp. 161-163.

⁽¹⁸⁾ L. REMACLE, Syntaxe du parler wallon de La Gleize, I (Liège-Paris, 1952), p. 89.

devenue universelle : prénom + patronyme (ancien génitif)⁽¹⁹⁾. Aussi y a-t-il peu à tirer pour notre propos du savoureux chapitre onomastique de Remacle, en dehors du fait, d'ailleurs évident, que le wallon emploie parfois l'article autrement que le français moderne, voire de manière diamétralement opposée, sans parler de menues différences d'usage d'un parler à l'autre, fût-il proche⁽²⁰⁾. Ceci laisse entrevoir que des régles, là où elles se sont imposées, comme en français normal, ne se sont fixées que tardivement.

Une rapide recherche en ancien français se révèle à peine moins décevante⁽²¹⁾. Les tours y sont identiques à ce qu'offre le wallon, avec une résistance beaucoup moindre, comme on sait, du syntagme t't, depuis le pro Deo amur des Serments jusqu'au li Deo inimi « les ennemis de Dieu » (Ste Eulalie, au xe s.), locution déjà pourvue de l'article (portant sur inimi) comme le seront plus tard la Dieu merci (Chast. de Vergi); le Dieu mestier (Gerbert de Montreuil) ; le Carlon messagier « le messager de Charles » (Chanson d'Aspremont); la roi cort « la cour du roi » (Béroul), etc. On ne signale nulle part *Dieu la merci, *le roi la cort, etc. Et l'antéposition du déterminant est vite devenue désuète dans la langue courante : hostel Dieu et non plus, dès le début de la tradition (J. de Meung, v. 1260), *Dieu l'hostel. - La Chanson de Roland elle-même offre de rares syntagmes où le déterminant antéposé est au cas-régime, faisant fonction du génitif disparu, mais sans article infixé: ainsi « Jofreiz d'Anjou li rei gonfanioniers », c.-à-d. « Joffroy d'Anjou, porte-étendard du roi », où l'article li, cas-sujet, porte sur gonfanioniers.

⁽¹⁹⁾ ID., op. cit., p. 91.

⁽²⁰⁾ ID., op. cit., notamment pp. 127-128; 130 et sv.

⁽²¹⁾ Voir les chapitres consacrés à la syntaxe de l'article, en général assez brefs, dans les ouvrages classiques de Brunot (*Hist. de la langue. franç.*, I, pp. 232 sv.), Brunot-Bruneau (*Gramm. historique*), Kr. Nyrop (*Gramm. hist. de la langue franç.*, t. V surtout); L. Foulet (*Petite syntaxe de l'anc. franç.*); Sneyders de Vogel (*Synt. hist. du français*); G. et R. Le Bidois (*Synt. du franç. moderne*, I), etc. – Ce sont les conditions psycho-sémantiques de l'emploi de l'article défini et indéfini, non sa syntaxe, qui sont proprement l'objet de l'ouvrage précité de G. Guillaume (n. 1). – Les ex. ci-dessus sont empruntés en partie à Foulet (§§ 22-23, pp. 17-18) et à Nyrop, V, § 98, 2°, pp. 134-135.

Il faut remonter plus haut, dans le XIe siècle, pour voir la Vie de s. Alexis conserver, avec les expressions Rome la citet, Alcis la citet (c.-à-d. Édesse en Mésopotamie), un souvenir atténué du tour à infixation de l'article. Car ce ne sont plus que des locutions formulaires : la première (Rome ...) ne revient pas moins de 10 fois, la seconde (Alcis ...) 5 fois, l'une et l'autre toujours en fin de vers, fournissant une assonance commode avec d'autres noms de même suffixe (crestiantet, volentet, etc.); elles riment parfois ensemble (cf. v. 381 et 385). Mais leur modèle est ancien (lat. vulg. *Romae civitatem); on y perçoit la parenté qui unit relation de dépendance et simple apposition, et que traduit bien, dès le latin classique, la concurrence entre urbs Roma et urbs Romae(22). Les noms géographiques n'ayant plus guère de cas-régime, l'article venait à point éclaircir le syntagme. Mais cette condition elle-même n'était pas nécessaire : hors locution formulaire, on lit dans Alexis (v. 414) le gonfanon l'emperedour « l'étendard de l'empereur », où le poète emploie déjà l'article là où le cas-régime emperedour ne l'exigeait pas.

De l'ancien ordre t't, il nous reste l'exclamation Dieu merci!, souvenir de l'expression la Dieu merci, encore conservée en moyen fr. (Cent Nouvelles nouvelles), tandis que, vers la même époque, Villon a déjà fille Dieu, et que la la foy Dieu se lit dans le Mystère de s. Laurent⁽²³⁾. Et on voit par La Chaise-Dieu du Velay (Haute-Loire), dénomination d'une abbaye fondée au xi^e siècle, combien est ancien (en domaine d'oc il est vrai) l'ordre qui a prévalu en français. Le contraste entre La Part-Dieu de Lyon, et notre église ardennaise de Dieupart, à Aywaille [L 118], souligne le caractère conservateur, et spécifiquement wallon, de ce tour. Dans la locution à la queue le leu, incomprise depuis longtemps, la construction est inverse de celle que nous recherchons, et qui serait *au leu la queue ; du moins, on y discerne l'insertion de l'article à l'intérieur d'un groupe nominal.

⁽²²⁾ A. Ernout et F. Thomas, *Syntaxe latine* (Paris, 1951), § 56, p. 37, écrivent à ce propos : « Un génitif explicatif s'est introduit pour établir un lien de dépendance dans plusieurs constructions appositionnelles ».

⁽²³⁾ Nyrop, op. cit., V, § 98, 2°, p. 134-135.

Ce n'est pas à dire, du reste, que la fonction d'attribut ait eu toujours une telle origine; ainsi dans le Roland: li cons Rodlanz. Il semble qu'avec la généralisation du cas-régime, la relation de dépendance, atténuée, se soit confondue dans l'usage avec la simple apposition, type li emperedre Charles. Qui aujourd'hui perçoit une différence entre Bourg-la-Reine (1184 burgus reginae), Bourg-Saint-Andéol (1193 sancti Andeoli) et Bourg-Fidèle ou Bourg-en-Bresse? Il est toutefois curieux d'observer en français la persistance du tour « subordonné » (a. fr. le flum de Seine), voire sa réapparition (un amour d'enfant ; Ce cochon de Morin). La langue administrative oppose la ville de Bruxelles au néerlandais de stad Brussel) : émergence du reste sporadique : l'église Notre-Dame mais l'église de la Madeleine, l'Institut Pasteur et l'Institut de France. Inversement, on peut observer que, jusque vers 1880, la librairie Hachette avait pour raison sociale : librairie de L. Hachette. Cette résurgence n'est pas inconnue du wallon : L. Remacle a recueilli, à La Gleize ou environs un amor d'èfant (qu'on pourrait croire imité du français), et même une expression aussi sui generis que des pèces du djins « des pièces de gens », c.-à-d. « de fortes personnes ».

Accessoirement, des groupes où un substantif (e. a. de métier) est apposé à un nom de personne ont pu contribuer à maintenir une construction à infixation d'article : 1551 Bertran le marixhal (Stoumont) ; mod. Piêre lu cantognier, Colas lu scrinî « C. le menuisier » – tour qui a des précédents en latin tardif (Macarius ille Aegyptius) [Remacle, Syntaxe, p. 89]. D'une manière générale, l'hésitation entre les type ille (> le) et ecce ille (> cil), ainsi que l'usage qui est fait dans les textes de l'article défini, une fois fixé⁽²⁴⁾, montrent par quel cheminement tortueux celui-ci s'est fait une place dans la langue.

Si l'on sort du domaine gallo-roman, il apparaît clairement qu'à partir de l'affaiblissement des pronoms démonstratifs, déjà sensible en latin familier, un article défini dont la place était libre s'est constitué dans les diverses provinces de la *Romania* à des dates également diverses, en suivant des tendances en gros

⁽²⁴⁾ Brunot, Hist., I, pp. 233-234.

parallèles, sans doute, mais qui divergeaient notablement dans le détail⁽²⁵⁾.

Sur le plan formel, d'abord : le pronom *ille* n'est pas seul en cause, et a été concurrencé par *ipse*, qui a subsisté en Sardaigne, en Sicile méridionale et même, de manière sporadique, dans des régions écartées du gallo-roman. Il faut aussi tenir compte du développement de doublets atones ou proclitiques (de là it. *il* au masc., *la* au fém.), etc.

Sous le rapport de l'emploi et de la syntaxe, on relève de sensibles divergences régionales, parfois à l'intérieur d'une même langue. Ainsi, au toscan il mio cavallo, devenu la norme en italien, s'oppose le méridional lo cavallo mio; si l'italien, comme le français ou le roumain, a évité l'article devant les substantifs abstraits (Pietà mi vinse chez Dante, Enfer, V, 72), il s'écarte du français quant à l'emploi devant les noms propres de personnes : il Tasso, l'Ariosto, mais Dante, Torquato qui sont des prénoms⁽²⁶⁾. – De son côté, l'espagnol a développé, à partir $d'ill\acute{u}(m)$ un article neutre lo, qui sert devant les notions abstraites (*lo hermoso* « le beau ») ; s'il est aujourd'hui remplacé par el < illu(m), Blasco Ibañez écrivait encore il v a à peine un siècle : lo original de su carácter. - La syntaxe de l'article roumain, par ses combinaisons variées et ses différences dialectales entre le Nord et le Sud, est particulièrement propre à faire concevoir la genèse, dans le roman d'oïl, d'un tour tel que celui qui est ici en cause : en plus de sa postposition bien connue (lupul « le loup »), on note le fait qu'il est parfois doublé de cel en fonction d'article, anaphorique ou non : bunul domn « le bon maître », mais domnul cel bun, et dans certains dialectes domnul cel bunul, etc.(27)

⁽²⁵⁾ On trouvera de ces développements un bref aperçu, étendu à d'autres langues de l'Europe, chez Guillaume, op. cit., pp. 15-16. Pour plus de détails, il reste commode de se référer à E. et J. Bourciez, Éléments de linguistique romane² (Paris, 1967), passim (voir l'index), à J. B. Hofmann, Lat. Umgangssprache² (Heidelberg, 1936), § 96, p. 101 et à VÄÄNÄNEN, op. cit., § 275, pp 121-122 (bibliogr.).

⁽²⁶⁾ On sait que dans le type *le Louis*, l'article, d'abord encore semidémonstratif, s'est vite chargé d'une nuance familière ou narquoise (cf. *la Lison* de Zola, *la Madelon*, etc.), pour ne rien dire des italianismes (*la Malibran*).

⁽²⁷⁾ BOURCIEZ, Éléments, § 494, p. 586.

Si ces faits, rapidement rassemblés, rendent moins insolite le tour wallon (et peut-être roman d'oïl en général), il faut reconnaître qu'il n'est nulle part ailleurs signalé tel quel. L'archaïsme conjugué du wallon et de la toponyme (spécialement de l'hydronymie) permet seul d'en recueillir quelques vestiges. Peut-être une recherche dialectologique approfondie pourrait-elle en retrouver d'autres, p. ex. en ancien occitan. Ainsi, on aimerait savoir si le nom de l'archéologue français Dieulafov, explorateur de la Perse antique au XIX^e siècle, et dont la famille était toulousaine, entre dans un cadre syntaxique reconnu, où il se serait opposé au tour la foy Dieu évoqué ci-desus(28). En domaine franco-provençal, des toponymes comme Lanslebourg (Savoie ; 1120 de Lanzo burgo), opposé à Villard-de-Lans (XIe s. del Vilar iuxta Lanz) et à Lanslevillard (1293 de Lanzo uillario), n'en offrent qu'une version atténuée, où déterminant et déterminé se neutralisent pour ainsi dire : le type Villers-la-Ville, évoqué plus haut, n'est pas loin.

* *

On peut hasarder de la manière suivante la genèse de cette construction. En simplifiant les choses, on pourrait parler d'un conflit entre deux tendances : $\mathbf{1}^{\circ}$ l'une synthétique de tradition germanique (t't), $\mathbf{2}^{\circ}$ l'autre analytique de tradition romane (t+préposition+t'), dont la première a été un certain temps la plus forte (de là l'objet de la présente note), pour ne céder devant l'autre que par suite de l'adoption de l'ordre t+t', avec un retard de plusieurs siècles sur le français.

r° L'élément fondamental est l'antéposition de t', à l'origine au cas-régime qui succédait à divers cas obliques latins. Depuis longtemps, on soupçonne ici l'action du superstrat germanique, où cette construction est générale, on le sait, et qui, en

⁽²⁸⁾ Je n'ai pu voir les travaux de J. Ronjat à ce propos. – Pour A. Dauzat, Dieulafoy « semble être un renforcement de Lafoy » (Noms de familles de France² [Paris, 1949], p. 215); mais ici encore un modèle ancien à article infixé *Dieu (cas-rég.) la foy a pu permettre cette éventuelle addition.

gallo-roman, est graduellement (et partiellement) remplacée par la formule tt' à partir du Sud (francien), mais est demeurée courante en wallon jusqu'au xVIIe siècle(29). Cette hypothèse est renforcée a) par l'infixation de l'article après le pronom tout (tout le monde, toute la vie), qui répond à la construction de al, all en germanique, et b) par l'existence du tour flamand $\mathcal{J}an$ zijn zoon, en fr. bruxellois $\mathcal{J}ean$ son fils « le fils de Jean ». Ce dernier est ignoré du wallon, souligne Remacle(30), qui aurait pu préciser : depuis les premiers documents ; car il paraît bien résulter d'un développement parallèle à celui qui nous concerne : article ici, là pronom possessif — la différence, on en conviendra, n'est pas essentielle. On perçoit en tout cas la différence qui sépare ce tour de celui qu'on note en français. ancien : au pié l'abbé (Patelin), l'avoir leurs peres (Eust. Deschamps), a va l'ave, mod. a vau l'eau, etc.(31)

2° À une date indéterminée l'article défini, qui entre-temps s'est accrédité, a fait corps avec le substantif, spécialement devant des mots susceptibles de se fixer en lieux-dits ou en hydronymes (« église, pierre, pont, ruisseau ... »(32)). L'agglutination de L-, phénomène banal en toponymie (cf. Lilot évoqué ci-dessus), est compliqué toutefois par les contrépels d'origine « savante » comme Yernelle, Ernel(le) pour Liernelle affluent de la Sambre, etc. On n'a pas à rappeler ici qu'il affecte même des appellatifs restés usuels comme ôneû « aulnaie » (lu l'ôneû), voire sous la forme contracte èzès « dans les », comme dans le l.-d. et hydronyme Inzègotes de Filot-Hamoir [H 75] et bien d'autres. C'est sans doute sous l'influence du français que les clercs, prenant conscience de son existence, l'ont le plus souvent éliminé, on l'a vu ; mais on conçoit que, dans une langue d'illettrés restée longtemps orale, l'article et le nom qu'il introduisait n'aient fait qu'un, dès lors que le couple était déterminé par un autre nom, antéposé selon la tradition, tandis que d'autres restaient

 $^{^{(29)}}$ Selon J. Herbillon, « L'âge du type $Avricourt\ [=t't]$ en Wallonie », $BTD,\ 25\ (1951),\ pp.\ 87-99.$

⁽³⁰⁾ Op. cit., p. 95, n. 2.

⁽³¹⁾ Nyrop, op. cit., V, § 101, p. 138.

⁽³²⁾ REMACLE, Syntaxe, pp. 132-133.

sans article parce que moins usités isolément (tchin-stré, Rènon-tîdje, Stèrnon-fa, etc.(33)).

3° Il y a lieu d'évoquer, au surplus, l'absence de l'article devant les noms géographiques, et notamment de cours d'eau (Moûse èst gros), même de calibre modeste (Djêr èst gros), absence restée caractéristique du wallon; mais ce même usage était commun à tout l'ancien gallo-roman et, en wallon, il n'a pu que favoriser la survivance du tour étudié ici (sans réussir à le pérenniser), alors que dès les premiers textes écrits le francien n'en a plus que de menues traces.

Jean Loicq

⁽³³⁾ ID., op. cit., pp. 89-90, n. 1.